



Désengagement de la Sécurité Sociale

soutenu par les signatures CFE-CGC et CFDT du

« CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027 »

Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT
N° 272 4 mars 2025

Prise de parole du SM-TE du 13 février 2025 dans le Hall de la RUCHE à l'occasion du rassemblement des salariés en soutien de la Négociation Annuelle Obligatoire

Les salariés se sont réunis dans le hall de la Ruche (Technocentre de Guyancourt) le 13 février à l'appel des militants des syndicats SM-TE, SUD et CGT dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires.

Intervention portée par Olivier DEBESSE (RSS SM-TE Renault SAS Ile-de-France) :

Bonjour à tous, et merci d'être venus, c'est toujours un plaisir de se retrouver.

Nous sommes réunis ce jour dans le hall de la Ruche en soutien de la négociation annuelle obligatoire ouverte le 6 février, la fameuse NAO, qui porte principalement, vous le savez, sur les salaires et la rémunération de notre travail.

Pour commencer, je souhaite exprimer un avertissement.

Dans mon intervention, je suis amené à citer des sigles de confédérations syndicales nationales. Si vous êtes adhérents et/ou mandatés de l'une d'elles, ne vous sentez pas visé personnellement. Depuis trop longtemps, bon nombre de confédérations françaises, au lieu de fonctionner selon les principes du *vrai* fédéralisme et de la *vraie* subsidiarité, fonctionnent en pleine contradiction avec ces principes, selon un centralisme trop bien huilé. Et ceci depuis 1950.

La communication de Renault sous *Déclic* publie le 4 février 2025 à 16h05 un article intitulé : « Avec OneHealth, faites un bilan santé ! »¹.

Cette communication de Renault Group rappelle que *OneHealth* a été lancé en avril 2024, mais « oublie » de rappeler que ce dispositif a été transposé dans l'accord dit « CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027 », signé le 19 décembre 2024 par la CFE-CGC et la CFDT.

Cette communication m'inspire deux commentaires :

Premièrement, en application de ce nouveau « CONTRAT SOCIAL », la protection des salariés fait désormais partie, je cite : « d'un nouvel axe de la politique globale de rémunération de Renault » (page 6 de cet accord). De quoi minorer à bon compte l'enveloppe des augmentations individuelles et collectives lors de la NAO portant sur les rémunérations.

Les signataires CFE-CGC et CFDT se sont rendus complices de la Direction Générale de Renault dans sa volonté de rogner l'enveloppe des augmentations de salaire.

Mais il y a plus grave, ce sera mon deuxième point.

La CFE-CGC et la CFDT soutiennent par leur signature, je cite : « le désengagement de la Sécurité Sociale » par la prise en charge des frais de santé par l'entreprise (page 17 du même accord).

Ce désengagement a été initié par le transfert de la prise en charge de la Branche santé de la Sécurité Sociale aux grandes sociétés d'assurance privée, par l'Accord National Interprofessionnel

¹ <https://intranet.grouperenault.com/declic/post/actualites-france/avec-onehealth-faites-un-bilan-sante/55920/>

du 11 janvier 2013 signé par les confédérations CFDT, CFE-CGC et CFTC et transposé dans la loi du 14 juin 2013 sur les complémentaires santé obligatoires.

Cette loi du 14 juin 2013 a obligé les entreprises à négocier des accords avec les délégués des syndicats en 2014 et 2015 pour mettre en place une complémentaire santé obligatoire pour leurs employés au 1^{er} janvier 2016.

Chez Renault, les délégués syndicaux centraux des confédérations CFDT, CFE-CGC et CGT ont signé un Accord complémentaire santé avec la Direction le 11 septembre 2014 au bénéfice d'HUMANIS. La confédération FO, négociatrice mais pas signataire en 2014, a joint sa signature le 23 juin 2016 à l'occasion de la signature d'un avenant.

La signature le 19 décembre 2024 par la CFE-CGC et la CFDT de l'accord : « CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027 », poursuit la dépossession de la Branche santé de notre *Sécurité Sociale* au profit des entreprises multinationales leur donnant à terme la mainmise sur notre système de santé.

Les signataires CFE-CGC et CFDT se sont rendus complices de la Direction Générale de Renault dans la volonté de désengagement de la *Sécurité Sociale* de la prise en charge des frais de santé.

OneHealth, mutuelle obligatoire, *Sécurité Sociale*, salaires, au global nous payons très cher le désengagement des salariés vis-à-vis du syndicalisme.

Pourtant, rien n'est jamais inéluctable ! C'est pourquoi, je ne peux que vous encourager, si vous ne l'êtes pas encore, à vous syndiquer de telle sorte que les confédérations syndicales soient à nouveau sous le contrôle des salariés de notre pays. Renforcez par votre adhésion les syndicats combatifs qui ne font pas dans l'accompagnement des décisions de la Direction Générale.

Je vais le dire crûment : payer une cotisation syndicale est un acte de liberté et de responsabilité. Je vous invite à le faire, il est grand temps ! Merci.

Pour adhérer au SM-TE, il suffit de documenter la présente fiche

et de payer votre cotisation par virement : IBAN FR76 3000 3022 0200 0503 1731 533 BIC SOGEFRPP

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT

M. Mme NOM :

Prénom :

Adresse du domicile :

Code postal :

Commune :

Tél. Portable :

Adresse mail personnelle/professionnelle :

Date de naissance :

Lieu de naissance (Commune – Dpt) :

Catégorie d'emploi (Cotisation annuelle de base 2025) : Non Cadre : **48 €** Cadre : **60 €**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

Raison sociale :

Adresse :

Date d'adhésion au syndicat SM-TE :

Signature :

Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions :

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org /  @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2025 : Emploi non Cadre : **48 €** - Emploi Cadre : **60 €**